



**Décision du 2 septembre 2024  
portant délégation en matière d'exécution de jugement**

**La présidente du tribunal administratif de Melun**

Vu le code de justice administrative ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sans préjudice de la délégation accordée à Mme Stéphanie GHALEH-MARZBAN, première vice-présidente, les attributions que la présidente du tribunal tient des dispositions des articles R. 921-5, R. 921-6 et R. 921-7 du code de justice administrative sont également déléguées à M. Stéphane DEWAILLY, vice-président.

**Article 2** : Toutes dispositions antérieures contraires à celles de la présente décision sont abrogées.

**Article 3** : La présente décision sera remise aux intéressés, à la greffière en chef et aux greffières et greffiers de chambre. Elle sera affichée dans les locaux du tribunal.

Fait à Melun, le 2 septembre 2024,

La présidente du tribunal

Corinne LEDAMOISEL